

## LE GROUPE ADSN PROTÈGE LES DONNÉES DES NOTAIRES

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) de l'Union européenne entre en application le 25 mai 2018. Il impose des obligations à tous ceux qui traitent des données personnelles. Le Groupe ADSN fait de cette nouvelle réglementation un enjeu prioritaire. Ainsi, les délégués à la protection des données, qui travaillent aussi pour la filiale Cil.not, ont entamé une démarche de conformité du Groupe ADSN avec le RGPD, témoignant de la place faite au respect de la vie privée de ses clients. Le groupe veille constamment à être à jour des sécurités nécessaires et à limiter l'accès aux données des personnes autorisées selon un protocole sécuritaire strict. De plus, des simulations de cyberattaques sont réalisées sur les applications par une équipe d'experts, afin d'éprouver le système de défense et de maîtriser les risques.

À L'ÉCOUTE DES

À l'initiative de la di